



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de l'OURTHE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Développement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

INVEP Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
Jean-Luc LEBEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'OURTHE
Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît UTGE **Elio DI RUPO**

Feuille n° 14/45 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
habitat ou équip. communautaire
aménagement différé
lotis
activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)
habitat ou équip. communautaire
aménagement différé
lotis
activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :
habitat ou équip. communautaire
aménagement différé
lotis
activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) :
habitat ou équip. communautaire
aménagement différé
lotis
activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III)
habitat ou équip. communautaire
aménagement différé
lotis
activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
(*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant adjugé ou en construction à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover
Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
Eau de surface ayant fonction de collecteur
Canalisation spécifique en assainissement autonome
Canalisation d'eau claire existante
Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique
existante adjugé ou en construction à réaliser

Station à statut particulier
privée à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant adjugé ou en construction à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/10/2002)
Captage public
Zones de protection de captage artésien
Prévention rapprochée (Ia)
Prévention éloignée (Ib)
Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)
Navigable
1er catégorie
2ème catégorie
3ème catégorie
non classé
Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)
Zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
Nature 2000

Limite naturelle :
● Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 20/11/2004)
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
Les zones destinées à l'urbanisation nouvelle au PASH s'établissent en lien de responsabilité de la DGATLP.
L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
— Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 20/07/2005)
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan décalés à différentes échelles et dans différentes projections.

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN
Traitement des données : OCA et SPGE

